



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

Relevé du service communautaire

Nom et prénom de l'élève : _____

Direction d'école : _____

École : _____

Téléphone : (705) _____

L'élève doit remettre ce formulaire au service d'orientation une fois que ce relevé est rempli.

NB. Le parent/tuteur/tutrice doit signer ce relevé si l'élève a moins de 18 ans.

Nom de l'organisme sans but lucratif	Description de l'activité	Approbation de la direction si l'activité n'est pas sur la liste	Français oui / non	Nombre d'heures	Date(s) de l'activité	# de téléphone de la personne responsable	Nom et signature de la personne responsable

Total d'heures :		_____	_____
		<i>Signature de l'élève</i>	<i>Date</i>

Signature du parent / tuteur ou tutrice (si moins de 18 ans)

Date

Réservé à l'école
<input type="checkbox"/> Inscription dans le Relevé de notes de l'Ontario

<i>Signature de la direction</i>

<i>Date</i>

C'est quoi ça ?

- une condition requise pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO);
- 40 heures consacrées à des activités communautaires non rémunérées;
- une contribution constructive à la communauté.

Mais pourquoi ?

Le service communautaire :

- valorise la langue et la culture qui est au cœur de nos écoles catholiques et françaises;
- sensibilise l'élève à ses responsabilités civiques;
- donne des expériences enrichissantes pour permettre à l'élève de bâtir son portfolio professionnel;
- améliore la confiance en soi et l'image de soi de l'élève.

Quand est-ce que je peux commencer ?

- À partir de l'été après la 8e année et jusqu'à la fin des études secondaires;
- à l'extérieur des heures de classe, c'est-à-dire à l'heure du diner, en soirée, les fins de semaine, les journées pédagogiques, les congés scolaires et à l'été;
- dans la mesure du possible, une activité où le français est la langue de communication sera privilégiée.

Comment planifier ce service ?

L'élève...

- planifie et choisit des activités admissibles et sécuritaires qui lui conviennent en consultation avec un parent ou tuteur, tutrice;
- consulte le service d'orientation en cas de doute ou si l'activité n'est pas sur la liste;
- remplit le formulaire « Relevé du service communautaire » pour chacune des activités effectuées.

Que dois-je faire avec ce formulaire ?

L'élève doit remettre le formulaire au service d'orientation une fois qu'il est rempli.

Quelles sont les activités inadmissibles ?

Une activité...

- pendant les heures de classes;
- normalement accomplie par un employé rémunéré;
- qui exige la conduite d'un véhicule, la manipulation de substances dangereuses;
- constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève.

En cas de doute, l'élève doit vérifier au préalable auprès de la direction de son école secondaire de l'admissibilité de l'activité.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'élève peut offrir son service à divers organismes sans but lucratif de sa communauté. L'élève devrait s'inspirer de la liste suivante :

- organisation d'événements dans la communauté (foire, festivals, carnaval d'hiver);
- projets communautaires francophones (centre culturel);
- aide aux activités culturelles (pièce de théâtre);
- implication dans des clubs communautaires;
- bibliothèques municipales et musées
- centre pour démunis, soupers communautaires;
- église (servant de messe, chorale, lecteur);
- appui aux activités scolaires (soirée de parents, spectacles, foire scientifique...);
- clubs et comités (gouvernement des élèves, pastorale, club d'environnement);
- appui aux équipes sportives et tournois;
- foyers pour personnes âgées;
- société protectrice des animaux;
- établissement de soins de santé et hôpitaux;
- activités auprès des enfants (camps, tutorat, mentorat, garderies);
- activités auprès des personnes en besoin (autre qu'un membre de la famille).